



**Loi canadienne sur les sociétés par actions(LCSA)
FORMULAIRE 14.1
CLAUSES D'ARRANGEMENT
(Article 192)**

1 - Dénomination de la société ou des sociétés requérantes	Numéro de société

2 - Dénomination de la société ou des sociétés dont les statuts sont modifiés, le cas échéant	Numéro de société

3 - Dénomination de la société ou des sociétés issues de la ou des fusions, le cas échéant	Numéro de société

4 - Dénomination de la société ou des sociétés dissoutes, le cas échéant	Numéro de société

5 - Dénomination des autres personnes morales en cause, le cas échéant	Numéro de société ou autorité législative

6 - Conformément aux termes de l'ordonnance approuvant l'arrangement, le plan d'arrangement ci-joint portant sur la ou les personnes morales susmentionnées prend effet.

En conformité avec le plan d'arrangement,

a. Les statuts de la société ou des sociétés indiquées à la rubrique 2, sont modifiés.
Si la modification inclut un changement de dénomination, indiquer le changement ci-dessous :

b. les personnes morales suivantes sont fusionnées (indiquer le numéro des sociétés constituées en vertu de la LCSA) :

c. la société ou les sociétés indiquées à la rubrique 4 sont liquidées et dissoutes :

7 - J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé d'une des sociétés requérantes.

Signature : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).



Instructions FORMULAIRE 14.1 CLAUSES D'ARRANGEMENT

Déposer cette demande coûte 200 \$.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

- Toutes les références législatives se rapportent à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA).
- Ce formulaire doit être utilisé dans le but d'obtenir un certificat d'arrangement suite à l'approbation de l'arrangement par un tribunal.
- Un arrangement doit satisfaire aux exigences de l'article 192 de la LCSA.
- Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe.
- Si vous avez besoin de plus amples renseignements pour remplir ce formulaire, veuillez contacter Corporations Canada.
- Avant de déposer la version finale, une ébauche de ce formulaire devrait être envoyée à Corporations Canada.

Rubriques 1 à 4

Indiquer uniquement la dénomination et le numéro des sociétés régies par la LCSA.

Rubrique 5

Indiquer la dénomination et le numéro des sociétés régies par la LCSA. Pour toutes autres personnes morales, veuillez indiquer la dénomination et l'autorité législative en vertu de laquelle elles sont régies.

Rubrique 6 (a)

Indiquer la dénomination antérieure ainsi que la nouvelle dénomination de la société.

Rubrique 6 (b)

Tous les renseignements requis dans le formulaire 9 - statuts de fusion, doivent être indiqués clairement dans le plan d'arrangement ainsi que dans une annexe jointe aux clauses d'arrangement.

Rubrique 7

Les clauses d'arrangement doivent être signées par un administrateur ou un dirigeant autorisé de l'organisation requérante ou d'une des organisations requérantes.

Inclure à votre demande :

- Une copie de l'ordonnance du tribunal
- Le plan d'arrangement
- Un formulaire 2, Siège social initial et premier conseil d'administration, le cas échéant
- Un formulaire 3 - Changement d'adresse du siège social, lorsqu'il y a eu un changement dans l'adresse du siège social
- Un formulaire 6 - Changement concernant les administrateurs, lorsqu'il y a eu un changement concernant les administrateurs
- Un rapport Nuans de recherche de dénominations, le cas échéant
- Les frais de 200 \$, payables par carte de crédit (American Express, Visa ou MasterCard) ou par chèque libellé au nom du Receveur général du Canada

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada (corporationscanada.ic.gc.ca) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **(613) 941-9042**.

Envoyez les documents :

Par courriel : IC.corporationscanada.IC@canada.ca

Par la poste : Corporations Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5